

INDULGENCES JUILLET 1911

I.---Indulgences communes à tous les mois

Le 1er DIMANCHE (le 2.)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. Plénières :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25) ;

Le 2e DIMANCHE (le 9)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis., Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 30)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *révélé avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire*, 3 fois *par semaine*, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

II.---Indulgences propres au mois de juillet

2.—Visitation de la Ste-Vierge.

CONFR. DU S. ROSAIRE, 2 indulg. plén. et 3 partielles :

- 1.—*Assist.* à la process. ce jour ou pendant l'oct. (C. 20) ;
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* (dès les 1 vêpres) *Pr.* ce jour ou pendant l'oct. (C. 27) ;
- 3.—*Indulg. part.* 7 ans et 7 quarant., si l'on récite le *tiers du rosaire* (C. 16) ;
100 j. (C. 18) ; 7 ans et 7 quarant. *Cf. Cm. Vis. Pr.* (C. 30).

9.—S. Jean de Goreum et ses comp. Mm.

A TOUS LES FIDÈLES *Vis.* d'une église de dominicains, *Cf. Cm. Pr.* (Benoît XIII).

12.—2ème ANNIVERS. DES DÉFUNTS DE L'ORDRE

CONFR. DU S. ROSAIRE : indulg. plén. *Assist.* à l'off. des déf. *Cf. Cm. Pr.* (C. 49).

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS, indulg. plén. : *Assist.* à l'off. des déf. *Cf. Cf. Pr.* (C. V.)